



LES INSCRIPTIONS POUR LE REPAS DES AÎNÉS DU 10 AU 19 FÉVRIER

Les inscriptions au traditionnel repas des aînés s'effectueront du lundi 10 février au mercredi 19 février 2025 au Foyer Capelle.

Publié le 03 février 2025

Ce repas, offert par la Ville de Millau et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), se déroulera le dimanche 23 mars 2025, à la salle des Fêtes du Parc de la Victoire.

Les inscriptions s'effectueront du lundi 10 février au mercredi 19 février 2025 au Foyer Capelle.

COMMENT PARTICIPER AU REPAS DES AÎNÉS ?

Il est nécessaire d'avoir plus de 70 ans (né(e) avant le 23 mars 1955). Lors de l'inscription, merci de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois). La réservation sera enregistrée sous réserve des places disponibles. Pour information, comme chaque année, les places seront numérotées.

Les personnes bénéficiant du portage des repas à domicile dégusteront un menu plus festif à l'occasion de cette journée, le 21 mars 2025. Un repas pourra également être amené aux personnes ne pouvant se déplacer à condition qu'elles fournissent un certificat médical et complètent au préalable un formulaire d'inscription dédié, avant le lundi 24 février 2025.

> **Compléter le formulaire d'inscription**

Les différents services d'aides à domicile (EOP'LA, FAMILL'O service ou O2 care service) proposeront aux personnes visitées de s'inscrire. Celles ne bénéficiant pas d'un service à domicile peuvent appeler le CCAS. (Toute réservation non honorée sera facturée – sauf motif médical).

Où s'inscrire pour le repas des aînés

> **au Foyer Capelle**

Ouvert du lundi au vendredi : 10h00 – 12h00 et 13h00 – 16h00

6 place de la Capelle – 12100 Millau / 05 65 60 08 81



Date limite des inscriptions le mercredi 19 février 2025.



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00